

**NOTE DU BCNUDH SUR LES PRINCIPALES TENDANCES
DES VIOLATIONS DES DROITS DE L'HOMME AU COURS DU MOIS DE NOVEMBRE 2016**

Dans le cadre de son mandat, le Bureau Conjoint des Nations Unies aux Droits de l'Homme (BCNUDH) en République démocratique du Congo (RDC) assure une surveillance étroite de la situation des droits de l'homme à travers le territoire congolais et procède à des analyses des tendances relatives à cette situation dans le pays. Ces tendances sont régulièrement partagées avec les autorités congolaises afin qu'elles prennent les actions nécessaires, y compris traduire en justice les auteurs présumés des violations des droits de l'homme documentées par le BCNUDH, et sont présentées de manière mensuelle à la conférence de presse hebdomadaire des Nations Unies.

Durant le mois de novembre 2016, le BCNUDH a documenté 577 violations des droits de l'homme sur le territoire de la RDC, ce qui représente une hausse importante par rapport au mois d'octobre 2016 au cours duquel 434 violations avaient été enregistrées.

L'ensemble des agents de l'État (PNC, FARDC, ANR et autres autorités administratives ou judiciaires) est responsable de plus de 59% des violations des droits de l'homme documentées durant le mois en revue (dont 145 victimes d'exécutions extrajudiciaires). Les groupes armés tous confondus ont été responsables de près de 41% du nombre total de violations documentées sur l'ensemble du territoire (dont 93 victimes d'exécutions sommaires).

Parmi les agents de l'État, les principaux auteurs des violations des droits de l'homme documentées au mois de novembre 2016 sont, contrairement au mois précédent, les agents de la PNC qui ont été responsables de 143 violations des droits de l'homme, ce qui représente 25% du nombre total de violations des droits de l'homme enregistrées pour le mois en revue et une hausse par rapport au mois d'octobre 2016 (114 violations). Néanmoins, les militaires des FARDC ont été responsables de 140 victimes d'exécutions extrajudiciaires (soit une augmentation de plus de 400% du nombre de victimes par rapport au mois précédent, pendant lequel 25 avaient été enregistrées), dont la plupart ont été documentées pendant le mois en revue lors d'une mission d'enquête spéciale au Kasai Central et commises entre juillet et octobre 2016.

Parmi les groupes armés, et à l'instar des mois précédents, les combattants des FRPI sont les principaux auteurs, responsables de presque 26% du nombre total de violations des droits de l'homme commises par tous les groupes armés le mois de novembre 2016.

Au cours du mois de novembre 2016, le BCNUDH a documenté 94 violations des droits de l'homme et des libertés fondamentales liées aux restrictions de l'espace démocratique sur l'ensemble du territoire congolais ce qui représente une hausse par rapport au mois précédent, au cours duquel 82 violations avaient été documentées. Il s'agit du troisième mois au cours duquel le BCNUDH a documenté le plus grand nombre de violations de ce type depuis le début de l'année 2016, après les mois de mai et de septembre. Ceci porte à 1.100 le nombre total de violations des droits de l'homme en lien avec les restrictions de l'espace démocratique documentées depuis le 1^{er} janvier 2015, dont 840 violations pour 2016 (soit plus du triple du nombre total de ce type de violations documentées sur toute l'année 2015). Les auteurs présumés des violations documentées pendant le mois de novembre 2016 sont, à l'instar des mois précédents, les agents de la PNC (42 violations), suivis par les autorités politico-administratives (21 violations) et les agents de l'ANR (18 violations). Les membres de partis politiques (120 victimes) et d'organisations de la société civile (14 victimes) ont été les principales victimes des dites violations. Une augmentation significative du nombre d'atteintes aux droits des journalistes et professionnels des

médias et des atteintes à la liberté de la presse est à noter durant le mois en revue. Au moins huit journalistes ou professionnels des médias ont été arrêtés arbitrairement par des agents de la PNC ou de l'ANR à Kinshasa, Isangi (Tshopo), Kolwezi (Lualaba), Matadi (Kongo Central) et Goma (Nord-Kivu) ; et au moins cinq médias ont été empêchés d'émettre ou ont vu leurs parutions interdites. En outre, le 12 novembre 2016, le Ministre de la Communication et des Médias a adopté un arrêté limitant la possibilité pour les médias étrangers d'émettre en RDC.

Le Secrétaire Général Adjoint (SGA) des Nations Unies aux droits de l'homme, Monsieur Andrew Gilmour, a effectué une visite en RDC du 21 au 26 novembre 2016 pendant laquelle il a rencontré plusieurs partenaires, y compris du système des Nations Unies, ainsi que plusieurs autorités nationales et provinciales à Kinshasa, Lubumbashi et Goma. Lors de sa visite, le SGA a soulevé ses préoccupations face au rétrécissement de l'espace démocratique et les violations des droits civils et politiques et des libertés fondamentales. Il a demandé aux autorités congolaises de prendre des mesures concrètes visant à élargir l'espace démocratique et créer les conditions favorables à un processus électoral crédible et apaisé notamment : de respecter les droits de l'homme pour tous tels que garantis par la Constitution congolaise, en particulier les libertés d'opinion, d'expression et de manifestation pacifique ; de supprimer l'usage d'armes létales et de respecter des principes de nécessité et de proportionnalité dans l'usage de la force lors de la gestion des foules par les forces de défense et de sécurité ; de garantir l'indépendance des institutions étatiques, en particulier de la justice ; de poursuivre en justice les auteurs de violations des droits de l'homme, indépendamment de leur affiliation ou de leur grade ; de libérer de manière définitive tous les prisonniers de conscience ; d'appeler toutes les parties de ne pas inciter à la violence. Pendant ses rencontres avec les Présidents du Sénat et de l'Assemblée Nationale il a demandé l'adoption d'un cadre légal national de protection des défenseurs des droits de l'homme, de la loi portant sur la liberté de manifestation et de ratifier la Charte africaine sur la démocratie, les élections et la gouvernance.

Du 7 au 17 novembre 2016, le BCNUDH a déployé une mission d'enquête spéciale dans plusieurs villages des territoires de Dibaya, Demba et Dimbelenge, province du Kasai Central, afin de vérifier les allégations de violations graves des droits de l'homme et du droit international humanitaire perpétrées à l'encontre des populations civiles aussi bien par une milice d'auto-défense répondant aux ordres du chef de Kamuina Nsapu que par les forces de défense et de sécurité déployées pour l'éradiquer. Le BCNUDH a pu confirmer qu'entre le 22 juillet et le 30 octobre 2016, et au cours d'au moins 17 incidents distincts, au moins 117 personnes auraient été tuées par balle, parmi lesquelles au moins 16 femmes et 22 mineurs dont sept filles, par des militaires des FARDC. Dix-neuf autres auraient été victimes d'atteintes à l'intégrité physique, huit d'atteintes au droit à la liberté et à la sécurité de la personne, cinq auraient été victimes de travaux forcés et au moins six personnes victimes de disparitions forcées par les mêmes auteurs. Des pillages et des destructions de biens par les militaires des FARDC auraient aussi été documentés tout au long de la période sous analyse. Les miliciens du chef de Kamuina Nsapu ont été responsables, quant à eux, d'au moins sept victimes d'atteinte au droit à la vie, dont au moins quatre tuées par balle, et des incendies et pillages d'au moins 14 postes de police, six bureaux administratifs, huit églises, deux écoles et un centre de santé. En général, les résultats de la mission montrent que les combattants de la milice du chef de Kamuina Nsapu ont commis des exactions contre des installations et symboles étatiques, leurs revendications étant plutôt de demander le départ du chef de l'Etat et de ses représentants au niveau de la province. Les violations perpétrées par les militaires des FARDC auraient, quant à elles, été commises surtout dans le cadre d'expéditions punitives à l'encontre des populations civiles suspectées de collaborer avec ces miliciens.

Comme chaque année, du 25 novembre jusqu'au 10 décembre 2016, une campagne mondiale de 16 jours d'activisme contre les violences faites aux femmes est lancée par le Secrétaire Général des Nations Unies. Dans ce cadre, le BCNUDH appuie une série d'activités, organisées conjointement avec le Gouvernement et ses

partenaires, sous le thème mondial choisi pour cette année : « Orangez le monde : Levez des fonds pour mettre fin à la violence contre les femmes et les filles ».